2244

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

M. Guy HERON
COMMISSAIRE ENQUETEUR

LE PREFET

Nice, le 14 NOV. 2019

M. Guy HERON
COMMISSAIRE ENQUETEUR

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2018, la révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Vallauris. La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Cabinet Merlin.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018. Le 12 mars 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Vallauris.

Monsieur Renaud Muselier,
Président du Conseil Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de la Région
13481 Marseille

J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Bien à vous,

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
03-7189

Françoise TAHERI

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

En provenance de :

AR

Conseil Régional Paca
Hôtel de la Région
13481 - Marseille

SGR2 V23 - PTC 30A - 2017323ST01 - 04/19

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 2C 140 813 4314 7**

SDRS-PRNT-LL-2244 Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

Signature
(Préciser Prénom et NOM si mandataire)

☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

Signature facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée

LA POSTE AGRÉMENT N° C606

REGION Provence Alpes Côte d'Azur
18 NOV. 2019
COURRIER ARRIVE

COURRIER ARRIVE
20 NOV. 2019
D.D.T.M. 06
Service Déplacements Risques Sécurité

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements Risques Sécurité
CADAM - 147 bd du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

M. Guy HERON
COMMISSAIRE ENQUETEUR